



PREFET DE LA REUNION

PREFET DE MAYOTTE

PREFETE, ADMINISTRATRICE  
SUPERIEURE DES TAAF

3 1 2 9

ARRÊTÉ n° du 26 SEPT 2019

portant modification de l'arrêté de désignation des membres  
du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien

Le préfet de La Réunion  
Le préfet de Mayotte  
La préfète, administratrice supérieure des TAAF

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R113-1 à R133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005, modifié, relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n°2014-483 du 13 mai 2014 relatif aux conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime ;
- Vu le décret du 30 octobre 2018 relatif à la nomination de Mme Evelyne Decorps en qualité de préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises ;
- Vu le décret du 29 mai 2019 relatif à la nomination de M. Jacques Billant en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret du 10 juillet 2019 relatif à la nomination de M. Jean-François Colombet en qualité de préfet de Mayotte ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 595 du 5 avril 2019 portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien ;
- Considérant les propositions des structures composant le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- Sur proposition des secrétaires généraux pour les affaires régionales des préfectures de la Réunion et de Mayotte et de la secrétaire générale de la collectivité des TAAF ;

ARRÊTENT :



**Article 1 :** sont désignés membres du Conseil maritime ultramarin du Bassin Sud océan Indien les personnes suivantes :

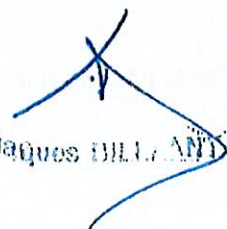
- Collège des représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral :
  - au titre d'Armateurs de France, M. Ivan ALMELLONES, suppléant, en remplacement de M. Fabien AMATORE ;
  - au titre du Pôle de compétitivité Qualitropic, Mme Laurence GALAUP, titulaire, en remplacement de M. Alain DAMBREVILLE et M. Jérôme VUILLEMIN, suppléant, en remplacement de Mme Françoise DELABAERE ;
  - au titre de l'Union Maritime Interprofessionnelle du port de la Réunion (UMIR), M. Philippe LELEU, titulaire, en remplacement de M. Guy-Antoine DE LAVENNE.
- Collège des représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :
  - au titre du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), M. Grégoire SAVOUREY, titulaire, en remplacement de Mme Pauline MALTERRE ;
  - au titre du GIP Réserve marine de La Réunion, Mme Marine DEDEKEN, titulaire, en remplacement de M. Pierre BOUVAIS ;
  - au titre du Conservatoire du littoral, M. Olivier BIELEN, titulaire, en remplacement de M. Alain BRONDEAU ;
  - au titre du Centre d'appui à la réduction du risque requin à La Réunion, M. Willy CAIL, titulaire, en remplacement de M. Olivier BIELEN.
- Collège des personnalités qualifiées représentatives notamment du monde scientifique :
  - au titre du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), M. Kevin SAMYN en remplacement de Mme Séverine BES DE BERC.

**Article 2 :** les autres membres du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien sont inchangés et la liste actualisée est annexée au présent arrêté.

**Article 3 :** le mandat des nouveaux membres du Conseil maritime ultramarin de bassin prendra fin en même temps que celui des membres nommés par l'arrêté du 5 avril 2019 sus-visé, soit le 4 avril 2022.

**Article 6 :** les secrétaires généraux pour les affaires régionales de La Réunion et de Mayotte, la secrétaire générale des TAAF, le directeur de la mer Sud océan Indien, les directeurs de l'environnement de l'aménagement et du logement de La Réunion et de Mayotte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de La Réunion, de Mayotte et de la collectivité des TAAF.

Le préfet de La Réunion,



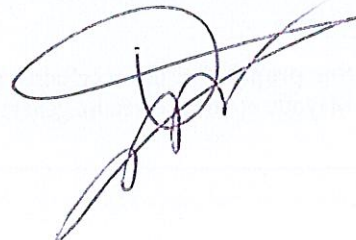
Jacques BILLAUD

Le préfet de Mayotte,



Le Préfet de Mayotte  
Délégué du Gouvernement  
Jean-François COLOMBET

La préfète, administratrice  
supérieure des TAAF,



## Membres du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

- Collège 1 : représentants de l'Etat (arrêté du 3 septembre 2015)

- le préfet de La Réunion ou son représentant ;
- le préfet de Mayotte ou son représentant ;
- le préfet, administrateur supérieur des TAAF, ou son représentant ;
- le commandant de zone maritime ou son représentant ;
- le directeur de la mer Sud océan Indien ou son représentant ;
- le directeur de la DEAL de La Réunion ou son représentant ;
- le directeur de la DEAL de Mayotte ou son représentant.

### Membres nommés par arrêtés inter-préfectoraux des 5 avril 2019 et 26 septembre 2019 (fin de mandat 4 avril 2022)

- Collège 2 : représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements

Structure	Titulaire	Suppléant
Conseil régional de La Réunion	Mme Yolaine COSTES	Mme Lynda LEE MOW SIM
Conseil départemental de La Réunion	M. Sergio ERAPA	Mme Maryse DACHE
Conseil départemental de Mayotte	Mme Fatima SOUFFOU	M. Mohamed SIDI
Maires des communes de La Réunion	Mme Patricia COUTANDY	Mme Céline CALETY
Maires des communes de Mayotte	M. Ahmed DAROUACHI	Mme Anhya BAMANA
Etablissements publics de coopération intercommunale de La Réunion (EPCI)	M. Olivier RIVIERE	M. Guy MARTIN
Etablissements publics de coopération intercommunale de Mayotte (EPCI)	M. Zainoudine ANTOYISSA	M. Said Omar OILI

- Collège 3 : représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral

Structure	Titulaire	Suppléant
Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	M. Etienne NAUDE	Mme Priscille LABARRERE
Armateurs de France	Mme Emmanuelle HOAREAU	M. Ivan ALMELLONES
Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	Mme Axelle BODMER	M. Laurent PINAULT
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion	M. Bertrand BAILLIF	M. Nicolas HIBON
Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM)	M. Abdallah CHARIF	M. Moubtadi MOUSSA MALIDI
Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC)	M. Laurent VIRAPOULLE	Mme Delphine CIOLEK
Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Pélagique Palangrière (SARPP)	M. Thierry GAZZO	M. Philippe BERTHIER
Cluster maritime de La Réunion	M. Maurice CERISOLA	M. Sébastien CAMUS
Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture (ARIPA)	M. Gérard ZITTE	M. Fabrice MINATCHY
Pôle de compétitivité Qualitropic	Mme Laurence GALAUP	M. Jérôme VUILLEMIN
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion	M. Bernard ROBERT	M. Cyrille SERAPHIN
Délégué gestionnaire du port de commerce de Mayotte	M. Vincent LIETAR	M. Jacques-Martial HENRY
Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs à La Réunion (SYPRAL)	Mme Agnès LAVAUD	M. Axel HOAREAU
Syndicat des Energies Renouvelables (SER)	M. Gaël VALLEE	M. Anthony LUCAS
Union Maritime Interprofessionnelle du port de la Réunion (UMIR)	M. Philippe LELEU	M. Eric KERVERDO
Union Maritime de Mayotte (UMM)	M. Norbert MARTINEZ	M. Christian CORRE

- **Collège 4 : représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral**

Structure	Titulaire	Suppléant
CRPME, collège des marins salariés	M. Fabien BENISTI	M. Baptiste GAZZO
CAPAM, collège des marins salariés	M. Issoufi ABDALLAH	M. Harrache ABDOUL MADJIDI
Union des Personnels Portuaires et Maritimes de La Réunion (UPPMR)	M. Stéphane ROTT	M. Ludovic FRICOT
Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR)	M. Laurent CUISSARD	M. Louis-Marie POURNY
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens de La Réunion (CFTC)	M. Jean-Jacky CAMATCHY	M. Fabrice BERCRULE
Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)	M. Barthélémy HOARAU	M. Jean-Paul LIXIVEL
Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte (CGT-Ma)	M. Salimo HASSANI	M. Salim NAHOUDA
Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)	M. Ali DJAROUDI	M. Ousséni BALAHACHI
Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte	Mme Dhoimrati MTRENGOUENI	M. Fahar OUSSANI
Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) de Mayotte	Mme Moina Hamissi CHEBANI	M. Djoumoy DJOUMOI

- **Collège 5 : représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral**

Structure	Titulaire	Suppléant
Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	M. Grégoire SAVOUREY	Mme Anne CAILLAUD
Vie Océane	M. Jean-Claude MARTIGNE	M. Roland TROADEC
Association villes et ports (AIVP)	M. Philippe MATTHIS	M. Olivier LEMAIRE
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	M. François BACQUE	M. Vivian MAILLY
Association Sciences Réunion	M. François CARTAULT	M. James CARATINI
Association des naturalistes de Mayotte	M. Michel CHARPENTIER	M. Bruno GIRARD
Association club du tourisme	Mme Sophie DURVILLE	Mme Pascale BOCCHIARDO
Association de Gestion de l'Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)	M. Sami OUADRANI	M. Rémy LOVAG
Association Atoll Mayotte	Mme Raïma FADUL	M. Marc ALLARIA
Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	M. Eric BELLAIS	M. Gilles PERZO
Fondation d'entreprises des mers australes	M. Tugdual POIRIER	M. Sylvain RAITHER
WWF France	M. Ludovic FRERE ESCOFFIER	Mme Isabelle LAUDON
Association Globice	Mme Julie MARTIN	Mme Violaine DULAU
Parc naturel marin de Mayotte	M. Abdoul DAHALANI	M. Régis MASSEAU
Parc naturel marin des Glorieuses	M. Bernard CRESSENS	M. Cédric MARTEAU
GIP Réserve marine de La Réunion	Mme Karine POTHIN	Mme Marine DEDEKEN
Conservatoire du littoral	M. Olivier BIELEN	Mme Cris KORDJEE
Association Iles vanille	M. Pascal VIROLEAU	<i>non désigné</i>
Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	M. Jean-Marc CHAREL	M. Georges MASANELLI
Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS)	M. Fabrice MARCHAND	M. Jacques BEN
Fédération Française de Voile (FFV)	M. Dominique ALINCOURT	M. Gabriel JEAN-ALBERT
Fédération Française Motonautique (FFM)	M. Fabien LEPELIER	<i>non désigné</i>
Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK)	Mme Véronique LAGOURGUE	M. Jean-Michel JACKSON
Ligue nationale de Surf	M. Eric SPARTON	M. Norbert SENESCAT
Centre d'appui à la réduction du risque requin à La Réunion	M. Willy CAIL	M. Eric CHATEAUMINOIS

- **Collège 6 : personnalités qualifiées représentatives notamment du monde scientifique**

- M. Sébastien JAQUEMET (Université de la Réunion) ;
- Mme Esméralda LONGEPEE (Université de Mayotte) ;
- Mme Pascale CHABANET (Institut de recherche pour le développement – IRD) ;
- Mme Magali DUVAL (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – IFREMER) ;
- Mme Nathalie BECKER (Muséum national d'histoire naturelle – MNHN) ;
- M. Kevin SAMYN (Bureau de recherche géologique et minière – BRGM).